



VOLUME XVI.—No. 9.

OTTAWA, ONT., MAI 1912.

Abonnement, \$1.00 par an

Le Congrès de la Langue Française

AU mois de juin, se tiendra, à Québec, le Premier Congrès de la Langue française au Canada. C'est un événement d'une importance primordiale sur lequel il est essentiel d'appeler l'attention de tous les groupes français d'Amérique. Grâce au zèle éclairé de ses patriotes organisateurs, le succès du congrès est d'ores et déjà assuré ; mais la répercussion heureuse de ce grand geste national se fera d'autant plus sentir que l'opinion publique suivra avec attention les délibérations des délégués et s'appliquera à en tirer profit.

Que la langue soit la pierre angulaire de l'existence nationale d'un peuple, qu'elle soit le trait caractéristique d'une race, que sa perte soit fatalement suivie de l'apostasie nationale, ce sont tout autant de vérités consignées dans l'Histoire. Fidèles à leur langue, Polonais, Alsaciens, Acadiens, Canadiens-français ont conservé leur nationalité en dépit de circonstances impérieuses se joignant à d'habiles efforts pour les fondre avec des nations victorieuses. Par contre, s'il y a des Juifs, mais non un peuple juif, le fait en est imputable à ce que la race maudite, sous tous les climats, renonce volontiers à son idiome quand elle voit un avantage pécuniaire à telle trahison. Il est si naturel au patriotisme de se cramponner énergiquement à la langue comme à la dernière planche de salut, que la Grèce décadente harrassait avec sa langue riche, souple et harmonieuse, Rome triomphante ; que la Gaule conquise luttait contre son envahissement par le parler latin ; que les farouches Saxons, vaincus par l'impétueuse fougue normande, bravaient la maison de Plantagenet en parlant leur rude idiome jusqu'aux portes du palais royal.

Chaque race a, d'ailleurs, une manière particulière de traduire sa pensée. L'âme d'un peuple se reflète dans sa langue. En voici la preuve : le grec, souple, harmonieux et riche, était le véhicule d'une pensée subtile et poétique ; le latin, lourd, rude, pauvre en mots abstraits, était la langue d'un peuple de grande activité commerciale, plus désireux de conquérir des royaumes que d'assurer à sa littérature une gloire immortelle ; l'anglais, bref, terne et simple, est l'idiome de peuples ne se souciant que du progrès matériel et goûtant peu les choses du do-

main de la poésie ; le français, concis, doux, limpide, riche d'expressions et muni d'une syntaxe rigoureuse, est la langue d'une race intellectuelle qui a dominé le monde par la force des armes, par l'éclat de sa civilisation, par l'envergure de son génie.

Ce n'est ni le temps, ni l'heure, de rappeler ici la longue persécution faite à la langue française au Canada. Qu'il suffise de dire que si notre langue est aujourd'hui radieuse de vitalité, c'est qu'il s'est trouvé de grands patriotes pour la défendre et pour lui obtenir liberté de vivre. Mais, si la guerre ouverte est terminée ou à peu près, la lutte sournoise, plus terrible que l'autre, ne l'est pas. Il existe encore des cerveaux étroits qui ne voudraient, au Canada, qu'une seule langue, l'anglais. Non contents de méconnaître à la langue française le droit à l'existence légale sur maintes parties du territoire canadien, ces francophobes cherchent même à arracher de l'âme de l'enfance la langue frêle encore, mais exquise, qu'une main maternelle a fait germer. On livre des assauts aux écoles bilingues et on va même jusqu'à se servir de la religion pour angliciser les Canadiens-français. La lutte est ardente partout : dans l'Est canadien comme dans l'Ouest, dans Ontario comme au nord-est américain. Et des politiciens sans scrupules s'évertuent à l'alimenter, parce que l'exploitation des préjugés sert leurs intérêts.

La langue française a été la première à répandre la civilisation, non seulement dans la province de Québec, mais dans l'Amérique toute entière. Elle a le droit de faire entendre ses accents dans l'Ouest, où de la Vérendrye lui a conquis un vaste empire ; dans Ontario, où elle a pénétré avec les missionnaires jésuites ; dans les provinces de l'Est, où les ancêtres d'Évangéline lui ont donné un royaume dont on l'a frustrée par des moyens invouables ; dans la république voisine même où elle s'est aventurée avec de la Salle.

Cette langue si douce, il faut que nous la parlions et que nous la parlions bien. Tel est le double but des promoteurs du Congrès qui va s'ouvrir : assurer la survivance du parler français et le défendre contre les anglicismes. On ne saurait trop recommander le culte de leur langue maternelle aux groupes français éparpillés dans Ontario, dans les provinces de l'Ouest, sur les bords de l'Atlantique et au nord des États-Unis. On ne saurait surtout trop les prémunir contre l'envahissement de leur idiome par des expressions anglaises et par des mots étrangers. Avec la richesse inépuisable dont il dispose, le français n'a que faire des anglicismes dont on veut l'accabler. Que ceux qu'un commerce assidu avec des concitoyens de langue anglaise rend incapables de manier correctement le vocabulaire français, sachent, à l'occasion, recourir au dictionnaire et au Bulletin du Parler Français. Ils se doivent à eux-mêmes de transmettre à leur postérité la langue que leur ont légué leurs ancêtres.

Puisse le Congrès faire époque dans l'histoire de la race française en Amérique, et puisse la littérature canadienne-française y puiser un regain de vie.

CHARLES LECLERC.

LA TUBERCULOSE

COMMENT ON DEVIENT TUBERCULEUX.

TOUT le monde sait que la tuberculose ne quitte pas facilement l'organisme chez qui elle s'est introduite; il faut un long traitement pour détruire le bacille qui ronge les poumons d'un "consomptif." Mais, presque tout le monde ignore, par contre, la grande contagiosité de la tuberculose. Il importe donc d'étudier comment on devient tuberculeux, et de déterminer de résister, sinon à la contagion elle-même, du moins à ses effets. Résister à la contagion, c'est chose impossible, car le bacille de la tuberculose se promène dans l'atmosphère et guette le moment d'entrer dans l'organisme humain par la voie respiratoire; aussi faudra-t-il que les pouvoirs publics agissent énergiquement avant que les principaux agents de contagion disparaissent. Mais la résistance aux effets de la contagion est à la portée de tous. En d'autres termes, s'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'empêcher le microbe de pénétrer chez lui, il est dans son pouvoir de mettre ce même microbe dans l'impossibilité de lui nuire.

On devient tuberculeux par la misère physiologique. L'affaiblissement de l'organisme engendre la candidature à la tuberculose. Dès lors, si les germes envahissent la personne malade, faible ou ruinée, ils ne tardent pas à s'y multiplier et à détruire les tissus.

Il y a des traits caractéristiques par lesquels on peut reconnaître les personnes prédisposées à la tuberculose. Nombreux et variés, ces traits ne se trouvent pas tous présents chez le même individu, mais leur énumération peut fournir de précieuses indications. Le candidat à la tuberculose est, d'ordinaire, de stature délicate; sa peau est mince, ses muscles faibles, sa cage thoracique étroite, ses cheveux soyeux ou roux, ses yeux transparents avec dilatation de la pupille, ses joues rouges aux pommettes, ses ongles recourbés.

Quelles sont maintenant les formes de la maladie au début? Ceci est de première importance. Car, règle générale, le tuberculeux n'a conscience de la maladie dont il souffre que lorsque celle-ci le mine depuis plusieurs mois. Il a bien senti, depuis longtemps, qu'il n'est pas tout à fait en parfaite santé; mais il est l'homme le plus surpris du monde d'apprendre, un bon jour, grâce à des signes certains, qu'il est tuberculeux. Comme conséquence, il lui faut guérir ce qu'il n'a pas su prévenir.

La tuberculose est une; mais les formes qu'elle revêt sont multiples, à tel point que des médecins de renom sont maintes fois très en peine de dire si telle ou telle personne souffre de tuberculose naissante ou d'une autre affection. Cependant, la maladie se manifeste généralement par la fièvre, la dyspepsie, l'anémie, l'amaigrissement, la respiration courte, les battements de cœur, les douleurs dans la poitrine ou dans le dos, les refroidissements, les altérations de la voix, les rhumes tenaces. Il y a d'autres symptômes plus significatifs que ceux que nous venons d'énumérer: ainsi, les crachements de sang et la présence de bacilles dans les crachats. Mais, on peut être certain que lorsque ces symptômes-là se présentent, la maladie a passé l'étape du début. Il faut la découvrir avant cela. Et voilà pourquoi, au moindre doute, il importe de consulter un praticien habitué à soigner la tuberculose, praticien qui en connaît les nuances, ira directement attester l'existence du mal, et donnera tout de suite un traitement rationnel et scientifique.

La santé est une chose si précieuse que tout homme doit être jaloux de sa conservation. Dès qu'il sent que quelque chose va mal dans son organisme, il doit en rechercher la cause. La négligence ou le sans-souci peuvent avoir, en pareille circonstance, des suites fâcheuses. Assurément, il y a dans la vie beaucoup de petites misères, d'indispositions, de malaises auxquels on ne doit pas attacher trop d'importance. Mais il y en a d'autres dont le caractère n'est pas aussi superficiel et que la prudence fait un devoir de suivre attentivement. Ainsi, un rhume

qui dure plus de trois semaines mérite un soin particulier. Il peut conduire à une maladie grave; souvent même il est le signe révélateur de telle maladie. On a souvent entendu des tuberculeux dire: "Je tousse un peu le matin, mais si peu que je ne suis certainement pas malade." Et pourtant, le mal se développe traîtreusement dans les poumons. Un bon jour, le malade, qui se déclare toujours plein de santé, commence à cracher; il s'en réjouit et dit que son rhume se détache! La vérité, c'est que des bacilles sont à détruire des tissus, dans les poumons.

Pour conclure, disons donc que l'on ne devient tuberculeux que par contagion, et ce seulement lorsqu'on est affaibli ou malade. Le mal est curable pourvu que l'on commence le traitement avant qu'il ait fait trop de progrès. Et ce traitement est très simple: repos au grand air.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur:
Chaplain général:
1er Vice-Président général:
2me " "
Médecin général:
Directeurs:
" "
" "
" "
" "
" "

Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
J. U. Archambault, M. D., Hull.
O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
A. E. Brunet, courtier, Montréal.
Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
A. E. Vincent, industriel, Québec.
J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs:
" "
Procureur:
Secrétaire général:
Trésorier général:
Organisateur en chef:
Assist. " "

J. N. Rattey, Ottawa.
J. F. H. Laperrière, Ottawa.
J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Charles Leclerc, Ottawa.
Lassalle Gravelle, Ottawa.
Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
G. J. H. Tessier, Québec.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa:

Président: Dr. R. H. Parent, Ottawa.
Vice-Président: R. Lafond, Hull.
Secrétaire: Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
Trésorier: A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
Syndic: C. O. Dupuis, Ottawa.
" Nap. Bélanger, Ottawa.

Montréal:

Président: E. A. B. Ladouceur, Montréal.
Vice-Président: Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
Secrétaire: Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
Trésorier: Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
Syndic: Dr. J. A. Rousse, Montréal.
" G. E. Bégin, Sherbrooke.

Québec:

Président: Ch. Mailly, Québec.
Vice-Président: J. L. A. Godbout, Québec.
Secrétaire: Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
Trésorier: Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
Syndic: J. A. Marcoux, Québec.
" Cyprien Fortin, Beauceville.

RECLAMATIONS.

Il y a des gens qui trouvent que l'Union St-Joseph du Canada ne paye pas assez vite les réclamations qui lui sont adressées pour les décès de membres ou d'épouses. Ces paiements s'effectueraient toujours rapidement si on fournissait infailliblement à la société ce qui suit:

1.—Dans le cas d'un décès de membre:—

- 1.—Une formule No 17.
- 2.—Une formule No 19.
- 3.—L'extrait de baptême.
4. La police.
- 5.—Le testament.

2.—Dans le cas d'un décès d'épouse:—

- 1.—Une formule No 16.
- 2.—Une formule No 18.
- 3.—L'extrait de baptême.
- 4.—La police.

Quand quelques erreurs se sont glissées soit dans les noms et prénoms d'un sociétaire, soit dans l'âge donné lors de l'admission dans la société, soit dans toute formalité à remplir, il faut y obvier par des déclarations solennelles.

OU NOUS FAISONS AFFAIRE

ONTARIO.
QUEBEC.
NOUVEAU-BRUNSWICK.
MANITOBA.
SASKATCHEWAN.
ALBERTA.
COLOMBIE-ANGLAISE.
MICHIGAN.
RHODE ISLAND.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR
L'Union St-Joseph du Canada
 A OTTAWA
 Angle des Rues Dalhousie et York
 TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Caisse de bénéfices en maladie

(Echelle applicable aux nouveaux membres admis après le 1er septembre 1911.)

Age	Contribution mensuelle (Classe ordinaire)	Conditions et Avantages.
	cts.	
16	30	
17	31	
18	32	
19	33	
20	34	
21	35	
22	36	
23	37	
24	38	
25	39	
26	40	
27	41	
28	42	
29	43	
30	44	
31	45	
32	46	
33	47	
34	48	
35	49	
36	50	
37	51	
38	52	
39	53	
40	54	
41	55	
42	56	
43	57	
44	58	
45	59	
46	60	
47	61	
48	63	
49	65	

Condition :
 Pour appartenir à cette Caisse, il faut être admis, d'abord, dans la caisse d'assurance.

Bénéfices :
 En maladie : \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.
 Au décès d'épouse : \$75.00 si elle a subi l'inspection médicale requise.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

CHEZ NOS CONSEILS

Officiers pour 1912

Nous continuons ci-dessous la liste des nouveaux officiers de nos conseils, dont nous avons commencé la publication dans les numéros de février, mars et avril du "Prévoyant."

Ste-Elizabeth, No. 135.

M. Osias Pagé, président; M. Morin, 1er vice-président; O. Lalumière, 2e vice-président; E. Bélanger, secrétaire; L. Lachaine, receveur; Th. Boucher, M. Legault et M. Baudet, censeurs; M. Lalonde, A. Miville et A. Thibaudeau, visiteurs des malades; Paul Miron, commissaire-ordonnateur.

Sayabec, No. 170.

Chapelain, Rév. J. C. Saindon; président, Johnny Gauthier; 1er vice-président, Ulric Germain; 2me vice-président, Ludger Parent; receveur, Philippe Gauthier; secrétaire, Théophile Lévesque; trésorier André Gauthier; censeurs, Joseph Pineault, Arsène Gagnon et George Gauthier; visiteurs, Pierre Chouinard et Wilfrid Gauvin; com.-ord., Ferd. Fournier.

Calumet, No. 179

Président, J. E. Girardeau; 1er vice-président, Jean Girardeau; 2e vice-président, Alfred Dubé; secrétaire, Emile Larose; receveur, Mde Emery Villeneuve; trésorier, Wm. Villeneuve; censeurs, Alex. Lemay, A. Cayer et Thos. Fitzgerald; visiteurs, H. Gagnon, Hilaire Quesnel et J. B. Rochon; com.-ord., Téléphore Racine.

Ottawa East, No. 180.

Chapelain, le R. P. Charlebois; président, M. Langlois; 1er vice-président, J. B. Labrie; 2e vice-président, M. Dubé; secrétaire, E. Labrie; trésorier, E. Leclerc; receveur G. Bouchard; com.-ord., M. Dagenais; visiteurs, M. Lacelle et M. Lemieux; censeurs, le R. P. Charlebois et M. Patenaude.

Tilbury, No. 184.

Chapelain, le R. P. C. Parent; président, J. A. Tremblay; 1er vice-président, Pierre Simard; 2e vice-président, H. Langis; receveur, H. Beuglet; secrétaire, E. A. Chauvin; censeurs, Van Mather, Alf. Simard et Jos. Caron; visiteurs, Alphonse Simard et Adolphe Breault; com.-ord., Joseph Blais.

Cabano, 187.

Chapelain, Rév. Ernest Gagnon; président, Jos. Chamberland; 1er vice-président, Henry Violette; 2e vice-président, Sigismond Ouellet; receveur, Henry Morrisson; secrétaire-trésorier, Denis Morrisson;

visiteurs Alfred Pelletier et Freddy Pelletier; censeurs, Benjamin Michaud, Jos. Michaud et Willy Inghand; com.-ord., Désiré Lemieux.

Amqui, No. 188

Chapelain, Rév. N. Caron; président, Fran. ois Vaillancourt; 1er vice-président, Thomas Gendron; 2e vice-président, Elzéar Harry; receveur, Rémi Beaulieu; trésorier, L. G. Belzile; secrétaire, Thomas Raymond; censeurs, Auguste Poirier, Auguste Blanchette et Wm. Roy; visiteurs, Joseph Raymond, Ovila Jean et Mathias Proulx.

Walkerville No. 189.

Chapelain, le Rév. L. A. Beaudouin; président, Alex. St. Louis; 1er vice-président, Tancrede Janisse; 2e vice-président, Henri Cécile; receveur, Onésime Riberdy; trésorier, Albert Lassaline; secrétaire, Adolphe Janisse; censeurs, Henry Riberdy, Albert Lassaline et Nicolas Laliberté; visiteurs, Narcisse Lefebvre, Guillaume Drouillard et T. Janisse; com.-ord., Walter Marchand.

Rochonville, No. 190.

Chapelain, le R. P. Lambert; président, François Tremblay; 1er vice-président, Philias Fortin; 2e vice-président, J. J. Dionne; secrétaire, Jos. P. Enright; trésorier Josephat Whitmore; receveur, Philias Maisonneuve; visiteurs, Joseph Pariseau et Joseph Godreau; censeurs, Emile Maisonneuve, Adolphe Plouffe et Hermas Meilleur; com.-ord., Joseph Farland.

St. Roch, No. 193.

Chapelain, l'abbé E. Groleau; président, J. A. Gravel; 1er vice-président, J. E. Morand; 2e vice-président, Jos. Bérubé; secrétaire-trésorier, L. P. Gravel; receveur, Charles Mailly; com.-ord., N. Morency; visiteurs, John Jobin et P. A. Huot; censeurs, J. H. Chouinard, Dr P. H. Drouin et Omer Bérubé; comité d'arbitrage, J. E. Morand, J. H. Chouinard, J. A. Bourassa, E. Paquet et A. St. Hilaire; comité mortuaire, N. Morency, A. Cloutier J. A. St-Hilaire.

St. Gilles, No. 196.

Chapelain, Rév. Ed. Paquet; président, J. B. Demers; 1er vice-prés., Joseph Aubert; 2e vice-prés., Arthur J. Drouin; receveur, Nazaire Demers; sec.-trés., A. G. Montminy; censeurs, J. M. Marois, Albert Demers et Frs. Tailleux; visiteurs, Léger Demers et Honoré Parent; com.-ord., Eusèbe Genest.

Haileybury, No. 197.

Président, F. U. Fournier; 1er vice-président, J. H. Tremblay; 2e

vice-président, Nap. Villeneuve; secrétaire-receveur, Alex. Grenon; trésorier, Adélarde Léveillé; censeurs S. St-Louis, H. Lecours et G. Toupin; visiteurs, C. Boissonneault et G. P. Beauvais; com.-ord., Ovide Charlebois.

Notre-Dame des Bois, No. 159.

Chapelain, M. l'abbé A. Rousseau; président, Adélarde Boisvert; 1er vice-prés., Albert Richard; 2e vice-président, Ferdinand Charbonneau; secrétaire-trésorier, M. J. E. Cambron; receveur, Dr A. Denis; censeurs, Auguste Côté, Alfred Perron et Josephat Duquette; visiteurs des malades, Jos. Corriveau et Honorius Boisclair; com.-ord., Antoine Lefebvre; comité mortuaire, Alfred Perron et Aldée Breault; médecin-examineur, Dr A. Denis.

St. Augustin, No. 162.

Chapelain, Rév. A. Bergeron; président, Phydime Rochette; 1er vice-président, Lauréat Jobin; 2e vice-président, Henri Voyer; secrétaire-trésorier, Dr E. D. Descarreux; receveur, J. O. East; visiteurs, Louis Dusseault et Joseph Valin; com.-ord., Pierre Marois; censeurs, Eugène Germain, Vital Carpentier et Alias Cantin.

North Bay, No. 167.

Président, Dr J. A. Bédard; 1er vice-président, F. Gratton; 2e vice-président, J. Truchon; secrétaire, O. Gauthier; receveur, G. Blanchet; trésorier, O. Laroque; censeurs, J. H. Marceau, A. Perrin et L. Truchon; visiteurs, B. Chatelain et L. Cusson; com.-ord., G. Leblanc.

St-Damien, No. 210.

Chapelain, Rév. B. O. Leclerc; président, J. A. Métivier; 1er vice-président, Dr J. A. Dumas; 2e vice-président, J. A. Mercier; receveur, Lucien Bélanger; secrétaire, Alf. Gagné; trésorier, Nap. Aubin, sr.; censeurs, Alfred Audet, Louis Métivier, Joseph Nadeau; visiteurs, Joseph Nadeau, Nap. Aubin, jr.; commissaire-ordonnateur, O. Vachon; Médecin, Dr J. E. Dumas.

St-Zotique, No. 213.

Président, Arthur Fournier; 1er vice-président, Adélarde Duval; 2e vice-président, Trefflé Hamel; secrétaire, Nap. Pilon; trésorier, Geo. Pilon; percepteur, H. N. Filiatrault; visiteurs, Chs. St-Pierre, L. Lalonde et Raoul Massiah; censeurs, P. R. Filiatrault, Adrien Dubeau et Edmond Cadieux; commissaire-ordonnateur, A. St-Pierre.

St-Etienne des Grès, No. 217.

Chapelain, Rév. J. H. Brousseau; président, Hercule Rivard; 1er vice-président, Edmond Paquette; 2e vice-président, Johnny Bastien; secrétaire-receveur, Félix St-Onge; trésorier, Ferdinand Mallette; censeurs, Emile Lemire, Arthur Bellemare et Arthur St-Onge; visiteurs, Raphael Lacoste, Joseph Carbonneau, Valère Laforme et Philippe Marchand; com.-ord., A. Plourde; médecin, Pierre Millette.

Moose Creek, No. 216.

Chapelain, Rév. C. A. McRea ; président, H. Dallaire; 1er vice-président, A. Sauvé; 2e vice-président, C. Groulx; secrétaire, P. Perrier; trésorier, C. Perrier; receveur, J. B. Villeneuve; visiteurs, P. Perrier et E. Chevrier; com.-ord., E. Aubin; censeurs, Hector Perrier et Alp. Lafontaine.

St-Boniface, N. 225.

Chapelain, Rév. A. Bourassa ; président, D. Berthiaume; 1er vice-président, F. Baron; secrétaire, Lucien Boisvert; secrétaire-trésorier, P. Pichette; receveur, X. Tremblay; censeurs, J. A. Ross, Hermas Boisvert et F. Baron; visiteurs, A. Boucher et André Béland; com.-ord., Hormisdas Dupuis

Stadacona, No. 227.

Chapelain, Rév. J. A. Mercier; président, L. Bégin; 1er vice-président, J. S. A. Godbout; 2e vice-président, Art. Roussin; secrétaire, P. O. Careau; Trésorier, Ls. Morin; receveur, G. O. Dugal; visiteur, N. Moisan; com.-ord., Er. Boucher; censeurs, Frs. Cliche, M. Bernard et Jos. Lavoie.

Caraquet, No. 230.

Chapelain, Rév. P. Peltier; président, P. P. Morais; 1er vice-président, Naz. Gionet; 2e vice-président, John McIntosh; secrétaire et receveur, Jacob Chiasson; trésorier, Alfred LeBouthillier; censeurs, C. Lanteigne, Jos. Leger et Cesaïre Albert; visiteurs, Ed. Doiron et J. J. Chiasson; com.-ord., André Cormier.

Limoilou, No. 233.

Président, Alph. Bouchard; 1er vice-président, Jos. Hamel; 2e vice-président, Hippolyte Lacouisse; secrétaire et trésorier, J. A. Bérubé; receveur, Chs. Eug. Tremblay; visiteurs, Alexis Savard et P. H. Labrecque; com.-ord., Jos. Verret; censeurs, Cyrille Labrecque, Hector Guillot et W. Giguère.

Ste-Rose du Déglé, No. 234.

Chapelain, Rév. A. Thibault; président, Alcide Morneau; 1er vice-président, Alfred Landry; 2e vice-président, Charles Lévesque; secrétaire, Alexis Michaud; receveur, Clément Thériault; trésorier, Thomas Voisine; com.-ord., P. Thomassin; visiteurs, Ernest Malenfant, Aimé Beaulieu et Frédéric Lévesque; censeurs, Elzéar L'Italien, Willie Lapointe et Ernest Rioux.

St-Pascal, No. 238.

Chapelain, Rév. Joseph Ethier; président, Xavier Lalonde; 1er vice-président, David Génus; 2e vice-président, Nap. Lalonde; secrétaire et receveur, Joseph Lalonde; trésorier, Zotique Lalonde; visiteurs, Doriste Lalonde et Basile Lefebvre; com.-ord., François Montreuil; censeurs, Frédéric Séguin, Jos. Ethier et Ernest Génus.

Alexandria, No. 240.

Chapelain, Rév. J. W. Dulin ; président, J. T. Sabourin; 1er vice-président, Damase Legault; 2ème

vice-président, Rosario Lalonde; secrétaire, G. T. Danis; receveur, J. A. Pigeon; trésorier, Chas. Séguin; visiteurs, Jos. Bélanger et Olivier Quenneville; censeurs, Albert Beauchamp, Atchie Gauthier et John Robillard; com.-ord., Wilfrid Lalonde.

Mont-Royal, No. 250.

Président, M. Leduc; 1er vice-président, M. Raza; 2e vice-président, M. Fortier; secrétaire, M. Cusson; trésorier, M. Lacasse; receveur, M. Bélanger; censeurs, MM P. A. Lamoureux, Nolin et Parent; visiteurs, MM. Gour et Campeau; com.-ord., M. Renaud.

Ottawa, 15 mai 1912.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juin prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

AVIS AUX TRESORIERIS ET AUX PERCEPTEURS

Nous préférons recevoir les remises par valeurs payables à ordre, chèques acceptés, mandats d'express ou de poste, bons de poste ou traites. Nous acceptons les timbres pour un montant raisonnable, mais nous prions tous les trésoriers et les receveurs d'éviter, autant que possible, de nous envoyer de l'argent. Il n'en coûte pas plus cher pour l'émission d'un mandat que pour faire enregistrer une lettre, et les fins de l'administration sont mieux servies. Nous croyons que les endroits où il est impossible de se procurer des mandats d'express ou de poste sont rares, et conséquemment, que presque tous pourront se rendre à notre désir.

AU JOUR LE JOUR

Le Conseil Mont-Royal a tenu une belle assemblée de recrutement pour gagner la bannière promise. La fanfare Philharmonique St-Louis au nombre de 10 musiciens, avait gracieusement offert son concours, ce qui a de beaucoup rehaussé la petite fête. L'organisateur J. B. Friset a comme d'habitude soulevé son auditoire, et le Conseil fera un bon travail pendant son concours.

* * *

Une assemblée préliminaire a été tenue à Saint-Timothée, dans la salle du conseil, par l'organisateur J. B. Friset. La maladie subite du père de M. Léandre Leduc a tant soit peu entravé le succès de cette assemblée, qui fut remise à plus tard. M. Friset espère faire un bon recrutement avec l'aide des membres qui sont tous dévoués à la cause de l'Union St-Joseph du Canada.

* * *

Dimanche le 21 avril, l'organisateur J. B. Friset a tenu une belle assemblée à Marieville, dans la salle du théâtre de M. Gingras. Il y avait foule. M. le curé s'était fait un plaisir d'annoncer l'assemblée aux deux messes, et on espère que M. Bélanger, l'agent local, va faire un bon recrutement, et que sous peu le conseil de Marieville sera ouvert. Tous les membres montrent un enthousiasme admirable.

* * *

Le conseil St-Jérôme a tenu le 22 avril une belle assemblée dans le soubassement de l'église, gracieusement mis à la disposition de l'agent V. Lacasse par M. le curé Laurantaye. La pluie a été cause que beaucoup de membres éloignés ne purent y assister. L'organisateur J. B. Friset, malgré sa promesse, n'a pu être présent, retenu qu'il était à Ville Emard.

* * *

M. J. B. Friset, aidé du Dr Demers et de l'agent J. A. Bélanger, a tenu l'un de ses derniers dimanches, après la messe, une assemblée dans la paroisse St-Eusèbe de Montréal, pour jeter les bases d'un conseil de l'Union. Il y avait plusieurs personnes présentes, entre autres une délégation des membres du cercle Meilleur de l'Union St-Pierre, qui ont paru beaucoup s'intéresser à la création d'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Une autre assemblée sera tenue sous peu.

* * *

Les Eboulements, 19 mars 1912. — Comme par les années passées depuis l'installation de notre conseil, nous avons célébré avec beaucoup d'éclat la fête de notre saint patron, par la célébration d'une grande messe à laquelle tous les membres

présents ont reçu la sainte communion. L'église était magnifiquement décorée et il y eut chant et musique pour la circonstance. La messe a été célébrée par le Rév. Jos. Gagnon, notre chapelain.

Fraternellement à vous,
JOS. BOUCHARD
Ex-Trésorier.

AVIS AUX INTERESSES

Nous tenons à faire remarquer à tous ceux qui sollicitent des nouveaux membres que depuis la dernière convention, — c'est-à-dire depuis le 1er septembre dernier, — toutes les anciennes caisses de la société sont fermées, et que nous ne pouvons plus y admettre de membres. Il n'y a actuellement en existence que deux caisses: la caisse d'assurance et la caisse de secours. Les bénéfiques et avantages de ces caisses sont les mêmes que ceux qui étaient accordés dans les anciennes caisses douairières C et de secours D. L'échelle de taux est quelque peu différente. Quelques agents nous adressent encore, de temps à autre, des demandes d'admission dans le Bon Mutuel ou dans le Bon Conjoint. C'est pourquoi nous faisons savoir, par le présent avis, que ces caisses étant fermées, de telles demandes ne peuvent être prises en considération, Ainsi donc, à l'avenir, il sera bien entendu que personne ne sollicitera de nouveaux membres dans les caisses autrefois en existence.

Dans la nouvelle caisse d'assurance seulement nous admettons les femmes pour un montant n'excédant pas \$500.00 aux mêmes contributions que les hommes. Les femmes ne sont jamais admises dans la caisse de secours.

AGE D'ADMISSION.

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est:

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 49 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit: il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la Société; on peut entrer dans la Société tant qu'on n'a pas encore quarante-neuf ans révolus.

Exemples: un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada; un homme de 49 ans et 11 mois est admissible dans la Société

Renseignements Généraux.

BENEFICES EN MALADIE.

Paiement:—Le paiement des bénéfices en maladie se fait par les conseils locaux, là où ces derniers sont établis, et par l'Exécutif dans les localités où il n'existe que des bureaux de perception.

Droits:—Tout membre en règle a droit de retirer les bénéfices garantis par sa police durant 15 semaines durant une même année. L'année de bénéfices commence avec la date de la première demande de bénéfices faite par un membre. La date d'admission du sociétaire ne compte pour rien dans ce calcul. Ainsi (comme exemple), pour la première fois depuis son admission un membre demande des bénéfices en maladie à la date du 2 décembre, il fixe par le fait la date à laquelle commence son année de bénéfices et pour toute la durée de son sociétariat il aura droit de retirer 15 semaines de bénéfices du 2 décembre d'une année au 2 décembre de l'année suivante.

Les sept premiers jours après la date de la demande de bénéfices ne sont jamais payables.

Perte du droit aux bénéfices:—Le membre qui retarde le paiement de ses contributions perd absolument son droit aux bénéfices pour autant de temps après avoir payé qu'il a ainsi retardé de payer. Ainsi, (comme exemple), un membre ne paie sa contribution du mois courant que le 13 de ce mois, il n'est pas suspendu comme membre mais il a perdu son droit aux bénéfices non seulement pour les 13 jours de retard, mais encore pour 13 jours après cette date. Ce n'est donc que le 26 qu'il a droit de faire une demande de bénéfices; et il pourra retirer lesdits bénéfices sept jours après cette dernière date.

Formalités:—Les formalités à remplir pour retirer les bénéfices en maladie sont les suivantes:

DANS LES BUREAUX DE PERCEPTION.

Lorsqu'un membre est malade, il doit tout de suite en donner avis au percepteur. Sur réception de cet avis, le percepteur doit remplir ou faire remplir la formule No 11, attester la date à laquelle cette for-

mule a été reçue et aussi la date du paiement des deux derniers mois de contribution et nous envoyer sans retard ladite formule accompagnée d'un certificat de médecin. La maladie du membre est censée commencer du jour où sa demande est reçue par le percepteur (non du jour où il est tombé malade). Quand même il y aurait un ou plusieurs jours qu'il serait malade, lorsque le percepteur en est informé, il ne doit sous aucune considération mettre une autre date sur l'avis que celle du jour où il reçoit le dit avis. Il est donc important que les membres malades qui désirent retirer des bénéfices ne retardent pas à en donner avis. Le droit aux bénéfices commence sept jours après la date de la réception de la demande.

Par la suite, pour retirer des bénéfices, les malades doivent nous faire parvenir un certificat de médecin au moins tous les quinze jours, tout le temps que dure leur maladie. A défaut de ce faire, ils perdent leur droit aux bénéfices. Il est donc du devoir du percepteur de bien faire comprendre ces conditions à ses membres et de voir par lui-même à ce qu'ils s'y conforment, afin d'être en état de recevoir les bénéfices auxquels ils peuvent avoir droit.

Une seule formule No 11 suffit pour chaque maladie; c'est la formule 12 qui doit être renouvelée tous les quinze jours.

Ces certificats de médecin doivent être, autant que possible, contresignés par le percepteur aux lieux et place des visiteurs de malades, à qui incombe ce devoir dans les localités où existent des conseils.

DANS LES CONSEILS LOCAUX.

Les mêmes formalités doivent être suivies dans les Conseils avec les différences suivantes:

L'avis de maladie est remis au receveur qui le transmet au Conseil local.

Le malade est visité par les visiteurs de malades du Conseil local auquel ces officiers font rap- les bénéfices dus aux membres malades.

Le paiement de ces bénéfices est autorisé par le conseil sur la formule No 4 décrite ailleurs.

Les membres qui retirent des bénéfices en maladie, ou leur fondé de pouvoir, doivent signer la formule 4 en regard du montant qui leur est payé.

MEMBRES SUSPENDUS OU RAYES.

Dans les cas de suspension, les formalités suivantes doivent nécessairement être suivies par tous les bureaux et conseils.

1. Les membres qui n'ont pas payé leur contribution le dernier jour du mois sont par le fait suspendus et ne peuvent être réintégrés dans leurs droits de membres que par l'Exécutif.

2. Les receveurs ou percepteurs ne peuvent donc pas accepter, de ces membres suspendus, le paiement de contributions après le dernier jour du mois pour arrérages, et ceux qui se présentent alors pour payer doivent se conformer aux règles ci-dessous:

(A) Remplir et signer la formule 39 et la remettre au receveur ou au percepteur.

(B) Déposer entre les mains du receveur ou du percepteur le montant de leurs arrérages.

3. Ainsi le receveur ou percepteur accepte en dépôt le montant dû par le membre, mais il ne doit en faire aucune entrée dans les livres de la société. Il donne au membre un reçu conditionnel sur une formule qui lui est fournie à cet effet. Ce reçu n'engage pas la société et n'est qu'une simple reconnaissance de la part du receveur ou percepteur qu'un montant a été déposé entre ses mains, par le membre suspendu.

4. Le receveur ou percepteur envoie à l'Exécutif la formule 39 et une copie du reçu conditionnel.

5. Sur réception de la réponse de l'Exécutif, le receveur ou percepteur remet l'argent déposé au membre si sa demande de réintégration a été refusée; si sa demande a été acceptée, il lui donne un reçu officiel en échange du reçu conditionnel qu'il lui avait préalablement délivré et fait l'entrée au livre de perception.

6. Si le membre est suspendu depuis plus de trente jours, il doit produire en plus le ou les certificats de santé que comporte la partie "B" de la formule 39.

7. Un membre suspendu qui ne se fait pas réintégrer dans les soixante jours qui suivent sa suspension est par le fait rayé.

8. Les receveurs ou percepteurs ne peuvent donc pas accepter de demande de réintégration de ceux qui doivent trois mois de contribution. Ces personnes ne sont plus membres et le seul moyen pour elles de faire de nouveau partie de la société est de se conformer aux formalités requises de nouveaux membres.

CE QUE CHACUN DOIT FAIRE.

Le Sociétaire doit:

- Lire les conditions de sa police.
- Payer sa contribution le 1er jour du mois.
- Donner sans retard avis de sa maladie pour recevoir ses bénéfices.
- Donner sans retard avis à son percepteur de tout changement d'adresse.
- Fournir son extrait de baptême à la Société.
- Faire changer, quand il y a lieu, les bénéficiaires de sa police.
- Envoyer au bureau-chef l'examen médical de sa femme, s'il a été admis après le 4 octobre 1906.
- Lire le *Prévoyant*.

Le Percepteur doit:

- Se mettre au courant des règlements de la Société.
- Envoyer son rapport mensuel le 20 de chaque mois.
- Veiller à ce que les membres ne se laissent pas suspendre ou rayer.
- Notifier le bureau-chef des changements d'adresses des sociétaires.

Le Conseil doit:

- Tenir ses assemblées régulièrement.
- Surveiller les affaires de la Société dans sa localité.
- Travailler activement au recrutement.
- Ne payer des bénéfices en maladie qu'à ceux qui y ont véritablement droit.
- Aviser l'Exécutif si quelqu'un de ses membres a une conduite scandaleuse ou fait abus de boisson.

L'agent doit:

- Recruter de bons risques seulement.
- Se souvenir qu'il faut avoir 16 ans révolus pour entrer dans la Société, et non encore 50 ans.
- Informer l'aspirant que la cotisation est fixée d'après l'anniversaire le plus rapproché de la date d'admission.
- Avertir l'aspirant que la somme de \$1.25 sera retenue sur son dépôt s'il n'est pas accepté.
- Envoyer au bureau-chef, avec la demande d'admission, le plein montant du dépôt.

Le Médecin-examineur doit:

- Se conformer aux "Instructions" inscrites sur la formule n° 2.
- Ne pas examiner les personnes âgées de moins de 16 ans et de 50 ans au plus.

F A B L E

La Mutualité

Ce jour-là, Louis Durand, habillé tout de noir,
Se présente, craintif, chez Monsieur Jean LaHaise.
Bonjour... Bonjour, Monsieur!—Enchanté de te voir!
Daigne entrer, mon ami; tiens prends donc cette chaise.
—Vous êtes bien, j'espère?—Oh! tout comme à vingt ans!
—J'en suis ravi, mais je ne puis en dire autant.
—Comment cela?... Tu es muet? Je te devine.
Viendrais-tu, par hasard, me ravir Catherine?
Car pareil embarras ne t'est pas coutumier,
Et de ses amoureux, tu n'es pas le dernier.
—Je vous suis obligé d'avoir rompu la glace

A ma place.

Vous plairait-il, Monsieur, d'être aussi obligeant

En donnant

Le doux consentement que votre fille espère

De son père ?

—C'est conspiration de la part de vous deux ?

—Hélas, Monsieur! Oui, j'ai trouvé grâce à ses yeux!

—Tu es garçon honnête et tendre

Que je veux bien avoir pour gendre.

Mais à une condition....

—Laquelle? j'y souscris d'avance.

—Enchanté de ton obligeance;

Obtiens donc ton admission

Dans la société tout à fait fraternelle

Qui, chez nos Canadiens, poursuit œuvre si belle.

—Je vous comprends très bien, et je vais de ce pas

M'enrôler dans la Saint-Joseph du Canada.

Morale: Père de famille,

Si tu disposes de ta fille,

Au moins donne-là

A un homme

Econome,

Tel que celui-là.

RECLAMATIONS PAYEES EN AVRIL

No. du décès	Nom du Décédé.	No de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant	Date du Paiement	Résidence.
1484	Ant. Cayen	1460	T. Laberge	10 oct	1000.00	25 avril	Chelmsford
1517	A. Néron	38770	J. A. Gingras	5 nov.	75.00	11 —	St-Jos. d'Alma
1526	A. Demers	44448	Alf. Demers	28 —	1500.00	11 —	St-Gilles
1576	M. Drapeau	29319	J. Roy Desjardins ..	16 jan.	50.00	24 —	St-Jean de Dieu
1566	C. Gélinas	17066	Ad. Giguère	16 —	100.00	3 —	St-Flore
1597	G. Fauvelle	7469	J. Raymond	22 fév.	750.00	11 —	Buckingham
1602	O. Daigneault	12259	Jos. Carrière	4 mars	100.00	11 —	Ottawa
1603	H. Groulx	101	G. Groulx	5 —	1000.00	11 —	"
1606	J. Desrochers	8601	A. Tardif	6 —	1500.00	11 —	St-Rock, Que.
1607	A. Monette	14681	M. Raymond	25 fév.	1500.00	11 —	Hull
1609	R. Lahaie	49002	A. Lafond	6 mars	500.00	25 —	Windsor Mills
1610	A. Clément	27396	Ed. Lavoie	6 —	100.00	11 —	Grenville
1614	R. Bertrand	19339	E. Marcotte	11 —	50.00	11 —	St-Alban
1617	Alf. Côté	13485	E. Dunnigan	20 —	1500.00	11 —	Cacouna
1619	J. L. Dupont	5657	E. Montreuil	13 —	1500.00	11 —	Hull
1621	M. Valiquette	15363	A. Forget	29 fév.	100.00	11 —	St-Edouard
1623	S. Gaulin	8653	Ed. Gobeil	19 mars	100.00	11 —	St-Honoré Bee
1624	A. Caron	30174	J. Beaulieu Hudon ..	15 —	75.00	11 —	N.-D. du Lac
1625	L. Racine	43335	J. Bouffard	27 —	75.00	11 —	Cosby
1629	T. Maheu	9612	M. Cliche	22 —	750.00	25 —	St-Martin

REMERCIEMENTS

Notre-Dame de la Paix, 26 avril—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$25.00 pour bénéfices en maladie. Veuillez accepter mes meilleurs remerciements.

D. D. BELANGER
Ptre.

Hull, 1er mars. — Je viens aujourd'hui remercier cette belle et bonne société pour les bénéfices que j'ai touchés durant quinze semaines. Je ne saurais trop féliciter MM. les officiers, ainsi que tous les membres actifs de la société pour le dévouement et la ponctualité qu'ils savent apporter envers les obligés de la si appréciable société L'Union Saint-Joseph du Canada, qui a fait et fera toujours tant de bien.

D. EUG. THOMAS.

Curran, 7 mars. — Mme Pierre Chatelain est heureuse d'offrir à l'Union St-Joseph du Canada ses plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle cette société a payé sa réclamation pour le décès de son mari.

MDE PIERRE CHATELAIN

Nicolet, 1er mars. — Je m'empresse de remercier l'Union St-Joseph du Canada, pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir mes bénéfices en maladie. J'ai reçu mon argent au complet. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant* afin d'encourager le public à appartenir à cette noble société catholique et canadienne-française. Votre dévoué.

ARTHUR DUVAL.

Rivière Beaudette, 6 mars. — Je désire vivement remercier l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de \$1,000, reçu si promptement après le décès de mon fils, Alfred Lalonde. Acceptez toute ma reconnaissance.

JOSEPH LALONDE.

Ottawa, 5 avril. — Malgré que je sois encore malade, je crois de mon devoir de remercier la société et les officiers du conseil No. 1 pour la promptitude avec laquelle ils m'ont payé mes quinze semaines de bénéfices en maladie. Veuillez me croire votre humble confrère.

F. R. E. CAMPEAU

Quai Rimouski, 1 avril. — Je viens aujourd'hui remercier notre belle société pour les bénéfices que j'ai touchés durant mes treize semaines de maladie. Je ne puis que féliciter l'Union St-Joseph du Canada de la promptitude avec laquelle elle remplit ses obligations à l'égard de ses membres. Veuillez s'il vous plaît publier dans le *Prévoyant* cette lettre pour faire connaître à tout le monde que cette société ne trompe personne. Votre dévoué.

OMER LAVOIE.

Charland, 11 avril. — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre contenant la balance des bénéfices en maladie qui sont payés aux membres de la société qui ont le malheur d'être frappés de maladie. Quoique n'étant pas encore rétabli, et peut-être encore incapable de travailler pour longtemps, néanmoins c'est avec un grand plaisir que je remercie la société pour les secours qu'elle m'a accordés. Puisse notre belle et grande société continuer à prospérer, tant en membres qu'en finances, et

ainsi à faire le bien-être de ses membres comme par le passé. Votre dévoué et reconnaissant confrère,

ONESIME DESJARDINS.

Montréal, 15 avril. — Veuillez recevoir ci-inclus le reçu de la somme de treize piastres et cinquante-huit centins, que vous m'avez envoyée pour bénéfices du mois de mars. Auriez-vous la bonté de remercier l'Union St-Joseph pour moi, et accepter mes remerciements pour la manière toute cordiale avec laquelle vous m'avez traité. Votre tout dévoué.

C. B. ARCHAMBAULT.

Lac au Saumon, avril. — Veuillez, s'il vous plaît, faire insérer dans le *Prévoyant* les noms des conseils qui ont bien voulu participer à l'œuvre de secours Jeffrey Bourque.—Le secrétaire du conseil du Lac au Saumon.

St-Hermas.
Moose Creek.
Mont Royal.
Hawkesbury.
St-Etienne des Grès.
Lachute Mills.
St-Henri, Montréal.
Windsor Mills.
Maniwaki.

St-Gilles, 30 avril. — C'est avec reconnaissance que je viens accuser réception de votre chèque au montant de \$900, étant ma réclamation pour le décès de mon fils, et pour lequel veuillez accepter mes plus sincères remerciements.

De votre dévoué

ALFRED DEMERS.

CONDOLEANCES

St-Valérien, 22 avril.—A une assemblée de ce Conseil, il a été proposé par Léon Hudon, secondé par Thomas Beaulieu, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de M. Charles Gagnon, et qu'ils désirent offrir à la famille leurs plus sincères sympathies. De plus, que copie de la présente résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication.—Adopté.

F. X. BOUCHER,
Secrétaire

LE CENTIN COLLEGIAL.

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétés défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et Avantages
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Admission \$2.00 Quel que soit le montant de la police. BENEFICES : EN INVALIDITE La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pen- dant 20 ans, sans intérêt, et cessa- tion de toute contribution. A 70 ANS: Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessa- tion de toute AU DECES: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé- néfices en invali- dité ou à 70 ans.
16	77	1 23	1 70	2 16	
17	77	1 23	1 70	2 16	
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	
20	77	1 23	1 70	2 16	
21	77	1 23	1 70	2 16	
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et avantages
Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Honoraires d'Ad- mission, \$2.00. Quel que soit le mon- tant de la police BENEFICES En maladie: \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse: \$75.00, si elle a su- bi l'inspection médi- cale. En invalidité: ½ de la police comptant ou 1-20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessa- tion de toute contri- bution. A 70 ans: 1-10 de la police, chaque année pen- dant 12 ans, et cessa- tion de toute contri- bution. Au décès: Le montant de la police, ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé- néfices en invalidité ou à 70 ans.
16	1 07	1 53	2 00	2 46	
17	1 08	1 54	2 01	2 47	
18	1 09	1 55	2 02	2 48	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

Anne Tessier, épouse de M. Roger Tessier; qu'ils désirent exprimer à M. Tessier, dans cette cruelle épreuve, leurs sympathies sincères, et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. Tessier et au *Prévoyant* pour publication.

A. BOULEAU,
Secrétaire.

Ottawa Est, 22 avril. — A une assemblée des membres du conseil local d'Ottawa Est No. 180, tenue à la salle ordinaire de leurs séances le 19 avril, il fut proposé par M. J.-B. Labrie, secondé par M. Bouchard, que ce conseil a appris avec peine la mort de la mère d'un de ses dévoués membres, M. Philibert Philion, et qu'il désire en exprimer ses plus sincères sympathies à la famille dans le malheur qui la frappe. Que copie de la présente soit transmise à M. P. Philion ainsi qu'au *Prévoyant* pour publication.

EDGAR LABRIE
Secrétaire

REMERCIEMENTS

Chicoutimi, 18 avril. — C'est avec plaisir que je m'empresse de vous remercier, pour mon assurance dans l'Union St-Joseph du Canada, qui m'a été remise par M. Proumain. J'avoue que je ne m'attendais pas de recevoir ce montant si vite que cela, et je vois par là que je suis dans une bonne assurance, et je vous prie de bien vouloir publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant*. Merci, chers confrères. Je suis votre tout dévoué,

JOSEPH TREMBLAY-PETIT,

St-Cyrille, 11 avril. — Je viens vous remercier de la générosité avec laquelle vous avez agi envers moi. J'ai reçu mes bénéfices en maladie et vous exprime ma gratitude. S'il vous plaît de bien vouloir publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant*, afin d'encourager le public à entrer dans notre belle société, l'Union St-Joseph.

EDMOND NORMAN

Pont Château, 9 avril. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements, pour le montant de \$50.00 que j'ai reçu pour le décès de mon épouse, et je vous remercie beaucoup aussi pour la promptitude avec laquelle vous avez payé ma réclamation. Veuillez croire à ma haute estime pour votre belle société et soyez assuré que j'exhorterai fortement tous mes amis à en faire partie. S'il vous plaît être assez bon de publier ma reconnaissance dans le *Prévoyant*. Votre tout dévoué,

ELIONAIRE GAUTHIER.

Masham Mills, 13 avril. — Je suis prié de la part de M. Joseph Cloutier, fils, de vous présenter ses remerciements pour la somme de \$20.00 reçue en paiement de ses bénéfices en maladie, avec demande de publier dans le *Prévoyant*.

JOS. LABELLE,
Receveur.

St-Thomas d'Alfred, 17 mars. — Je viens aujourd'hui remercier notre belle société pour les bénéfices que j'ai touchés durant mes cinq semaines de maladie. Je ne puis que féliciter l'Union St-Joseph du Canada de la promptitude avec laquelle elle remplit ses obligations à l'égard de ses membres. Votre dévoué.

ARTHUR LAUZON

CONDOLEANCES

Stadacona, 25 avril. — A une récente assemblée du Conseil St-Zéphirin de Stadacona, il a été proposé par le confrère L. P. A. Godbout, secondé par F. Cliche, L. Morin et E. Boucher, que ce conseil a appris avec douleur la mort de dame Mériilda Parent, épouse de M. Nap. Moisan, un des membres les plus dévoués de l'Union St-Joseph du Canada.

Proposé par L. Bégin, secondé par P.O. Careau, A. Barbeau et J. Lavoie, que copie de cette résolution soit envoyée à la famille ainsi qu'au "*Prévoyant*" pour publication.

P. O. CAREAU,
Secrétaire.

St. Alexandre, 8 avril. — A une assemblée du conseil de St. Alexandre tenue le 7 avril, il fut proposé par J. A. Michaud, secondé par Willie Lapointe, que ce Conseil a appris avec regret la mort d'un de ses membres dans la personne de Mde Joseph Morin, née Albert, et qu'il désire exprimer ses plus sincères sympathies à la famille éprouvée; de plus que copie de cette résolution soit envoyée au *Prévoyant* pour publication.

J. A. MICHAUD,
Secrétaire.

Ste-Anne de la Pêrade, 15 mars. — Les membres du conseil local de Ste-Anne de la Pêrade ont appris avec regret la mort de leur confrère Lorenzo Germain. et à une assemblée régulière de ce conseil tenue le 10 mars 1912, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité: Proposé par Albani Lachance, secondé par Rosaire Leduc, que ce conseil offre à la famille du défunt ses plus vives sympathies, et que copie de cette résolution soit envoyée au *Prévoyant* pour publication.

J. LANOUILLE
Secrétaire.

Hull, 6 mars. — Veuillez, s'il vous plaît, publier dans le prochain numéro du *Prévoyant* la résolution suivante adoptée à notre assemblée du 5 courant: C'est avec peine que ce conseil apprend la mort de notre regretté confrère Alphonse Monette, et à cette occasion il est unanimement résolu qu'un vote de condoléances soit offert à la famille éplorée, et que copie de cette résolution soit transmise au *Prévoyant* pour publication.

HENRI BELANGER
Secrétaire.

Hull, 6 mars. — A notre dernière assemblée la résolution suivante a été passée avec prière de la publier dans le prochain nu-

méro du *Prévoyant*: C'est avec un profond chagrin que nous avons appris la mort de Mde Marcel Guénette, épouse d'un de nos dévoués confrères, et à cette occasion nous offrons à M. Marcel Guénette nos plus sincères sympathies dans le malheur qui l'a frappé. Et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et au *Prévoyant* pour publication.

HENRI BELANGER,
Secrétaire.

St-Agapit, 16 avril. — Les membres du conseil local de St-Agapit No 84 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec regret la mort de leur confrère M. Joseph Baron, frère de M. Jos. Baron, 2e vice-président de notre conseil, survenue le 1er avril dernier. En conséquence il a été proposé par M. Angus Demers, secondé par tous les membres, que ce conseil présente ses plus sincères sympathies à M. Jos. Baron ainsi qu'à la famille du défunt et que copie de cette résolution leur soit transmise ainsi qu'au *Prévoyant* pour publication.

FRS. ROGER,
Secrétaire.

St-Casimir, avril. — Proposé par Henry Hardy, secondé par Donat Germain, que les membres du conseil de St-Casimir ont appris avec peine la mort de Mde Marie-